

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU COMMERCE INTERIEUR ET DE LA

REGULATION DU MARCHÉ NATIONAL



Recueil des textes législatifs  
et réglementaires en vigueur  
relatifs aux spécifications  
techniques des produits  
alimentaires et non  
alimentaires et des services



**Recueil des textes législatifs et réglementaires en vigueur  
relatifs aux spécifications techniques des produits  
alimentaires et non alimentaires et des services**



## Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions fondamentales du Ministère du Commerce Intérieur et de la Régulation du Marché National, notamment en matière de protection du consommateur, de garantie de l'innocuité et de la sécurité des produits, ce recueil a été établi afin de recenser les textes législatifs et réglementaires encadrant les spécifications techniques des produits alimentaires et non alimentaires et des services destinés au consommateur, élaborés par notre département ministériel en coordination avec les secteurs et organismes concernés.

Il s'agit de ce qui suit :

- Axe 1 : la liste des textes législatifs et réglementaires en vigueur à application horizontale, s'appliquant à tous les produits alimentaires, les produits non alimentaires et aux services (information du consommateur, sécurité des produits);
- Liste des textes réglementaires en vigueur relatifs aux produits alimentaires tels que : les additifs alimentaires, l'hygiène et la salubrité des denrées alimentaires, etc ;
- Axe 2 : Liste des textes réglementaires encadrant les spécifications techniques des produits alimentaires (lait et dérivés, chocolat, etc.), les produits non alimentaires (produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, jouets et articles de puériculture, etc.) et des services (salons de coiffure et/ou d'esthétique, teinture, blanchisserie et nettoyage à sec, etc.).

Ce recueil est considéré comme un outil simplifié mis à la disposition des consommateurs et de l'ensemble des opérateurs économiques à travers leurs diverses filières de production et de prestations de service. Il s'adresse également à toute personne souhaitant exercer des activités commerciales liées aux produits alimentaires, les produits non alimentaires et aux services afin de prendre connaissance au préalable des dispositions contenues dans ces textes juridiques.

N.B

Pour consulter toutes les mises à jour des textes législatifs et réglementaires mentionnés dans ce recueil, veuillez consulter les deux sites internet suivants :

[www.commerce.gov.dz](http://www.commerce.gov.dz) / [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)

## **Axe I : Liste des textes législatifs et réglementaires en vigueur à application horizontale applicables à tous les produits alimentaires et non alimentaires ainsi qu'aux services :**

- Loi n° 09-03 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes (Journal Officiel n° 15/2009) ;
- Loi n° 18-09 du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018, modifiant et complétant, la Loi n° 09-03 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes (Journal Officiel n° 35/2018) ;
- Loi de finances pour 2015 (Ordonnance n° 15-01 du 7 Chaoual 1436 correspondant au 23 juillet 2015 portant Loi de finances complémentaire pour 2015), modifiant l'article 88 de la Loi n° 09 -03 concernant l'amende de transaction (Journal Officiel n° 40/2015).

### **1.1. Décrets Exécutifs et Arrêtés Interministériels :**

#### Information du Consommateur :

- Décret exécutif n° 13-378 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur (Journal Officiel n° 58/2013).

#### Sécurité des Produits :

- Décret exécutif n° 12-203 du 14 Joumada Ethania 1433 correspondant au 6 mai 2012 relatif aux règles de sécurité applicables en matière de sécurité des produits (Journal Officiel n° 28/2012).

### **2.1. Liste des textes réglementaires en vigueur relatifs aux produits alimentaires : Hygiène et Salubrité :**

- Décret exécutif n° 17-140 du 14 Rajab 1438 correspondant au 11 avril 2017 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité lors du processus de mise à la consommation humaine des denrées alimentaires (Journal Officiel n° 24/2017) ;
- Arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1442 correspondant au 1er décembre 2020 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP) (Journal Officiel n° 07/2021) ;



- Arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1442 correspondant au 1er décembre 2020 fixant les conditions et les modalités de validation des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP) (Journal Officiel n° 07/2021) ;
- Arrêté interministériel du 9 Dhou El Kaâda 1446 correspondant au 7 mai 2025 fixant les conditions particulières d'hygiène et de salubrité applicables dans les établissements de restauration (Journal Officiel n° 43/2025).

Spécifications et critères microbiologiques :

- Décret exécutif n° 15-172 du 8 Ramadhan 1436 correspondant au 25 juin 2015 fixant les conditions et les modalités applicables en matière des spécifications microbiologiques des denrées alimentaires (Journal Officiel n° 37/2015) ;
- Arrêté interministériel du 2 Moharram 1438 correspondant au 4 octobre 2016 fixant les critères microbiologiques des denrées alimentaires (Journal Officiel n° 39/2017).

Contaminants autorisés dans les produits alimentaires :

- Décret exécutif n° 14-366 du 22 Safar 1436 correspondant au 15 décembre 2014 fixant les conditions et les modalités applicables en matière de contaminants tolérés dans les denrées alimentaires (Journal Officiel n° 74/2014, Rectificatif Journal Officiel n° 13/2015);

- Arrêté interministériel du 15 ramadhan 1437 correspondant au 20 juin 2016 fixant les listes ainsi que les limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires ou de substances pharmacologiquement actives tolérées dans les denrées alimentaires d'origine animale (Journal Officiel n° 68/2016).

#### **Additifs Alimentaires :**

- Décret exécutif n° 12-214 du 23 Joumada Ethania 1433 correspondant au 12 mai 2012 fixant les conditions et les modalités d'utilisation des additifs alimentaires dans les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine (Journal Officiel n° 30/2012).



#### **Règles applicables à l'importation des produits alimentaires :**

- Arrêté du 14 Joumada Ethania 1416 correspondant au 7 novembre 1995 relatif aux spécifications techniques et aux règles applicables à l'importation des produits alimentaires (Journal Officiel n° 76/1995).

#### **Etiquetage Nutritionnel :**

- Arrêté interministériel du 28 Moharram 1439 correspondant au 19 octobre 2017 fixant les modalités applicables en matière d'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires (Journal Officiel n° 25/2018, Rectificatif Journal Officiel n° 33/2019).

#### **Températures et Modes de Conservation :**

- Arrêté interministériel du 13 Chaâbane 1420 correspondant au 21 novembre 1999 relatif aux températures et procédés de conservation par réfrigération, congélation ou surgélation des denrées alimentaires (Journal Officiel n° 87/1999, Rectificatif Journal Officiel n° 12/2000 - Version arabe).

#### **Produits Alimentaires « Halal » :**

- Arrêté interministériel du 15 Joumada El Oula 1435 correspondant au 17 mars 2014 portant adoption du règlement technique fixant les règles relatives aux denrées alimentaires « halal » (Journal Officiel n° 15/2014) ;
- Arrêté interministériel du 9 ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant les conditions et les modalités d'apposition de la mention « halal » pour les denrées alimentaires concernées (Journal Officiel n° 70/2016).



## **Axe II : Les textes réglementaires encadrant les spécifications techniques des produits et des services.**

Cet axe comprend les textes réglementaires qui fixent les spécifications techniques des produits alimentaires, non alimentaires et des services.

### **Les produits alimentaires**

#### **Laits et produits laitiers :**

- Arrêté interministériel du 29 Safar 1414 correspondant au 18 août 1993 relatif aux spécifications et à la présentation de certains laits de consommation. (Journal Officiel n° 69/1993) ;
- Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethania 1418 correspondant au 10 août 1997 relatif aux spécifications techniques des laits concentrés non sucrés et sucrés et aux conditions et modalités de leur présentation. (Journal Officiel n° 68/ 1997) ;
- Arrêté interministériel du 13 Chaâbane 1419 correspondant au 2 décembre 1998 relatif aux spécifications techniques des laits en poudre et aux conditions et modalités de leur présentation. (Journal Officiel n° 94/1998) ;
- Arrêté interministériel du 21 Chaâbane 1419 correspondant au 10 décembre 1998 relatif aux spécifications techniques des beurres et aux modalités de leur mise à la consommation. (Journal Officiel n° 96/1998) ;

-Arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications de la matière grasse laitière anhydre et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation. (Journal Officiel n° 80/1999) ;

- Arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation. (Journal Officiel n° 80/1999, rectificatif au Journal Officiel n° 12/2000) ;

-Arrêté du 27 Dhou El Hidja 1420 correspondant au 2 avril 2000, modifiant et complétant l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation. (Journal Officiel n° 19/2000);

- Arrêté du 3 Joumada El Oula 1429 correspondant au 8 mai 2008 modifiant et complétant l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel, aux conditions et aux modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation. (Journal Officiel n° 49/2008);

-Arrêté du 20 Rabie Ethani 1435 correspondant au 20 février 2014 modifiant l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation. (Journal Officiel n° 34/2014) ;

- Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1446 correspondant au 22 septembre 2024 modifiant

l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation. (Journal Officiel n° 70/2024) ;

- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 portant règlement technique relatif aux spécifications des types de lait fermenté. (Journal Officiel n° 06/2021, rectificatif au Journal Officiel en langue arabe Journal Officiel 75/2021).





### **La Semoule et la farine et le pain :**

- Décret exécutif n° 91-572 du 31 décembre 1991 relatif à la farine de panification et au pain. (Journal Officiel n° 02/1992) ;

- Décret exécutif n° 07-402 du 16 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 25 décembre 2007, modifié et complété, fixant les prix à la production et aux différents stades de la distribution des semoules de blé dur. (Journal Officiel n° 80/2007) ;

- Arrêté du 21 mai 1991 relatif à la composition et aux conditions de présentation du pain mis à la consommation par les boulangers. (Journal Officiel n° 36/1991).

### **vinaigre :**

- Arrêté interministériel du 24 Rajab 1418 correspondant au 25 novembre 1997 relatif aux spécifications techniques et aux modalités et conditions de mise à la consommation des vinaigres. (Journal Officiel n° 18/1998).

### **Préparations destinées aux nourrissons :**

- Arrêté interministériel du Aouel Rabie Ethani 1433 correspondant au 23 février 2012 portant adoption du règlement technique algérien fixant les spécifications, les conditions et les modalités de présentation des préparations destinées aux nourrissons. (Journal Officiel n° 49/2012, rectificatif au Journal Officiel n° 65/2012).

Margarine, des produits assimilés et des mélanges tartinables :

- Arrêté interministériel du 12 Rabie Ethani 1440 correspondant au 20 décembre 2018 portant règlement technique relatif aux spécifications de la margarine, des produits assimilés et des mélanges tartinables. (Journal Officiel n° 33/2019).

### **Le riz :**

- Arrêté interministériel du 4 Joumada El Oula 1418 correspondant au 6 septembre 1997 relatif aux spécifications techniques du riz et aux modalités de sa présentation. (Journal Officiel n° 77/1997).

### **Le sucre :**

- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 portant règlement technique relatif aux spécifications de certains types de sucre destinés à la consommation humaine. (Journal Officiel n° 06/2021, rectificatif au Journal Officiel en langue arabe n° 76/2021) .

### **Le sel de qualité alimentaire :**

- Arrêté interministériel du 28 Moharram 1440 correspondant au 8 octobre 2018 portant règlement technique relatif aux spécifications du sel de qualité alimentaire. (Journal Officiel n° 01/2019).

### **Fruits et légumes frais et légumes secs :**

- Arrêté interministériel du 4 Joumada El Oula 1418 correspondant au 6 septembre 1997 relatif aux spécifications techniques de certains légumes secs et aux modalités de leur présentation. (Journal Officiel n° 77/1997) ;

- Arrêté interministériel du 28 Rabie El Aouel 1446 correspondant au 2 octobre 2024 portant adoption du règlement technique fixant les spécifications et les conditions de présentation des fruits et légumes frais destinés à la consommation humaine . (Journal Officiel n° 21/2025) .

### **Le Chocolat et les produits de cacao :**

- Arrêté interministériel du 25 Joumada Ethania 1420 correspondant au 5 octobre 1999 relatif aux spécifications des fèves de cacao et des produits cacaotés. (Journal Officiel n° 87/1999, rectificatif au Journal Officiel en langue arabe n° 12/2000) ;

- Arrêté interministériel du 19 Safar 1443 correspondant au 26 septembre 2021 portant adoption du règlement technique fixant les spécifications des produits de cacao et de chocolat destinés à la consommation humaine. (Journal Officiel n° 55/2022).

### **Conserves de purée de tomates :**

- Arrêté interministériel du 21 Rabie Ethania 1418 correspondant au 24 août 1997 relatif aux conserves de purée de tomates. (Journal Officiel n° 77/1997).

### **Confitures, gelées, marmelades et produits similaires :**

- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 portant règlement technique relatif aux spécifications des confitures, gelées, marmelades et produits similaires destinés à la consommation humaine. (Journal Officiel n° 06/2021, rectificatif au Journal Officiel en langue arabe n° 77/2021) .

### **Le Café :**

- Décret exécutif n° 17-99 du 29 Joumada El Oula 1438 correspondant au 26 février 2017 fixant les caractéristiques du café ainsi que les conditions et les modalités de sa mise à la consommation. (Journal Officiel n° 15/2017) ;

-Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 fixant la limite des défauts des cafés torréfiés et des cafés verts et le barème de calcul de ces défauts ainsi que la granulation du café. (Journal Officiel n° 01/2021)

### **Les Viandes et les produits carnés :**

-Arrêté interministériel du 19 Chaoual 1417 correspondant au 26 février 1997, relatif aux conditions de préparation et de commercialisation des merguez. (Journal Officiel n° 34 / 1997) ;

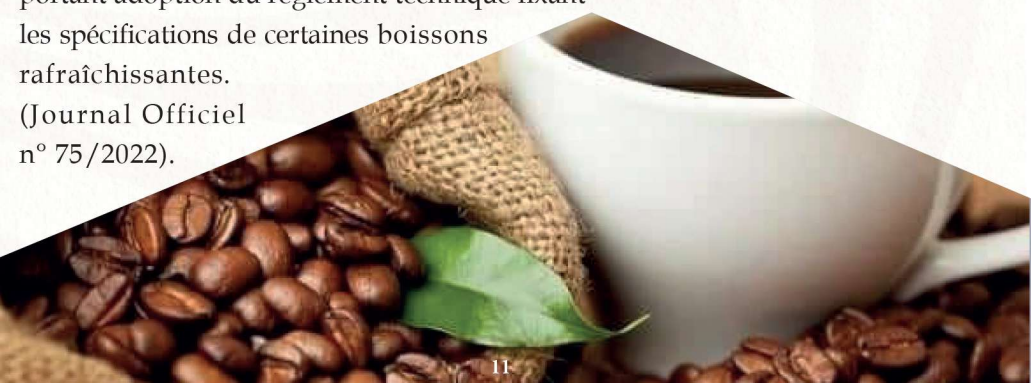
- Arrêté du 24 Rabie-Ethania 1421 correspondant au 26 juillet 2000 relatif aux règles applicables à la composition et à la mise à la consommation des produits carnés cuits. (Journal Officiel n° 54 / 2000) ;

- Arrêté du 20 Rabie-Ethani 1425 correspondant au 9 juin 2004 modifiant et complétant l'arrêté du 24 Rabie-Ethani 1421 correspondant au 26 juillet 2000 relatif aux règles applicables à la composition et à la mise à la consommation des produits carnés cuits. (Journal Officiel n° 51/2004).

### **Les boissons rafraîchissantes :**

- Arrêté interministériel du Aouel Safar 1444 correspondant au 29 août 2022 portant adoption du règlement technique fixant les spécifications de certaines boissons rafraîchissantes.

(Journal Officiel n° 75/2022).



# Les produits non alimentaires

## **Produits textiles :**

- Décret exécutif n° 97-429 du 10 Rajab 1418 correspondant au 11 novembre 1997 relatif aux spécifications techniques applicables aux produits textiles. (Journal Officiel n° 75/1997).

## **Produits toxiques ou présentant un risque particulier :**

- Décret exécutif n° 97-254 du 3 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 8 juillet 1997 relatif aux autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier. (Journal Officiel n° 46/1997) ;

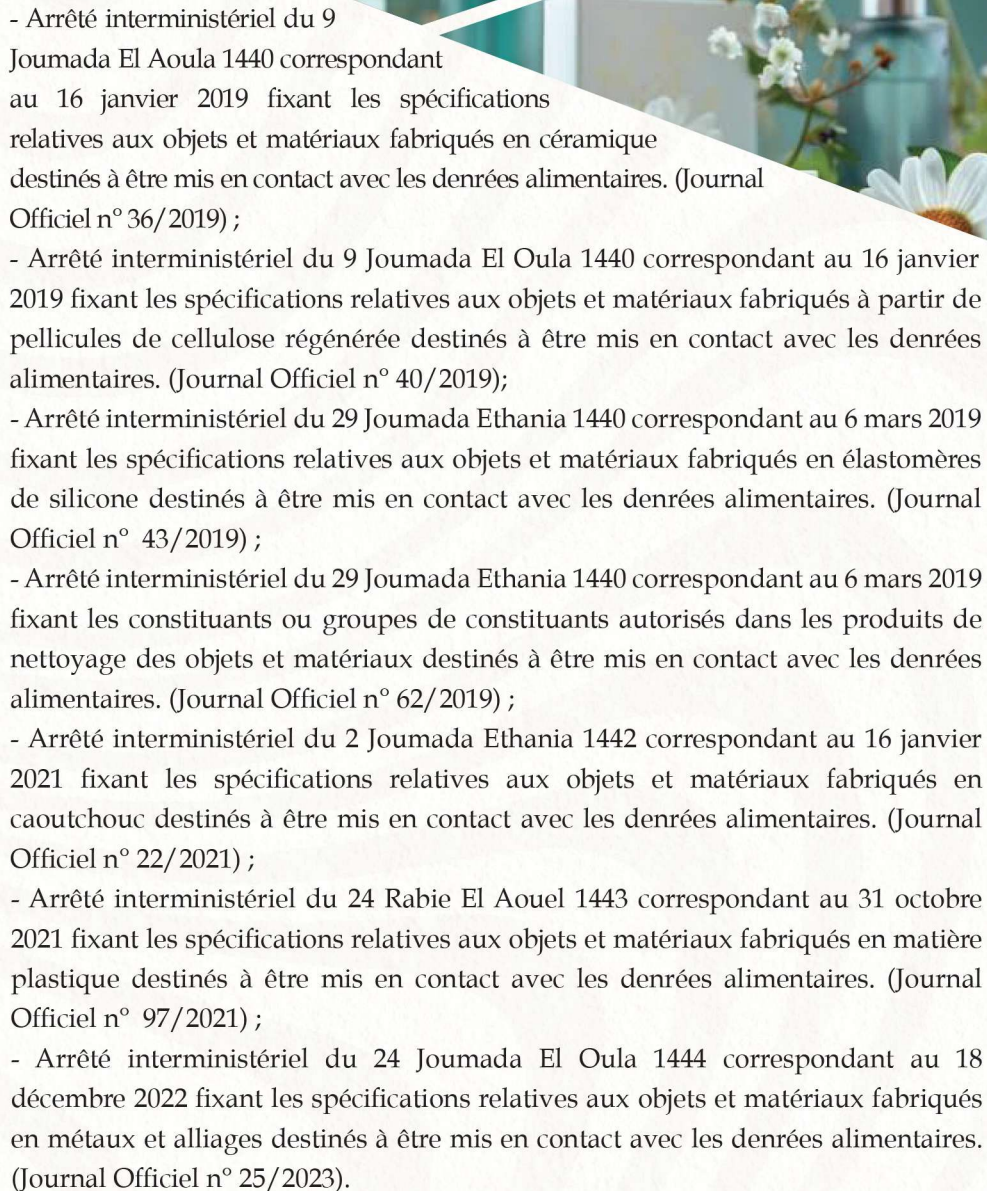
- Arrêté interministériel du 28 Chaabane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou règlementée pour la fabrication desdits produits. (Journal Officiel n° 18/1998) ;

- Arrêté interministériel du 24 Safar 1426 correspondant au 04 avril 2005 modifiant l'arrêté interministériel du 28 Chaabane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou règlementée pour la fabrication desdits produits. (Journal Officiel n° 34/2005) ;

- Arrêté interministériel du 3 Moharram 1430 correspondant au 31 décembre 2008 modifiant l'arrêté interministériel du 28 Chaabane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou règlementée pour la fabrication desdits produits. (Journal Officiel n° 23/2009).

## **Objets et matériaux en contact avec les denrées alimentaires :**

- Décret exécutif n° 16-299 du 23 Safar 1438 correspondant au 23 novembre 2016 fixant les conditions et les modalités d'utilisation des objets et des matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les produits de nettoyage de ces matériaux. (Journal Officiel n° 69/2016) ;

- 
- Arrêté interministériel du 9 Joumada El Aoula 1440 correspondant au 16 janvier 2019 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en céramique destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 36/2019) ;
  - Arrêté interministériel du 9 Joumada El Oula 1440 correspondant au 16 janvier 2019 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués à partir de pellicules de cellulose régénérée destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 40/2019);
  - Arrêté interministériel du 29 Joumada Ethania 1440 correspondant au 6 mars 2019 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en élastomères de silicone destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 43/2019) ;
  - Arrêté interministériel du 29 Joumada Ethania 1440 correspondant au 6 mars 2019 fixant les constituants ou groupes de constituants autorisés dans les produits de nettoyage des objets et matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 62/2019) ;
  - Arrêté interministériel du 2 Joumada Ethania 1442 correspondant au 16 janvier 2021 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en caoutchouc destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 22/2021) ;
  - Arrêté interministériel du 24 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 31 octobre 2021 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en matière plastique destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 97/2021) ;
  - Arrêté interministériel du 24 Joumada El Oula 1444 correspondant au 18 décembre 2022 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en métaux et alliages destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (Journal Officiel n° 25/2023).

### **Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle :**

- Décret exécutif n° 97-37 du 5 Ramadhan 1417 correspondant au 14 janvier 1997 définissant les conditions et les modalités de fabrication, de conditionnement, d'importation et de commercialisation, sur le marché national, des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. (Journal Officiel n° 04/1997) ;

- Décret exécutif n° 10-114 du 3 Joumada El Oula 1431 correspondant au 18 avril 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-37 du 5 Ramadhan 1417 correspondant au 14 janvier 1997 définissant les conditions et les modalités de fabrication, de conditionnement, d'importation et de commercialisation, sur le marché national, des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. (Journal Officiel n° 26/2010).

- Arrêté interministériel du 21 Safar 1441 correspondant au 21 octobre 2019 portant règlement technique fixant les critères microbiologiques des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. (Journal Officiel n° 16/2020) ;

- Arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022 portant adoption du règlement technique fixant les spécifications du talc. (Journal Officiel n° 68/2022) ;

- Arrêté interministériel du 8 Rabie Ethani 1444 correspondant au 2 novembre 2022 portant adoption du règlement technique fixant les analyses, tests et essais portant sur les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle et sur les produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier. (Journal Officiel n° 07/2023).

### **Eau de Javel :**

- Arrêté interministériel du 16 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 24 mars 1997 relatif aux spécifications techniques et aux conditions et modalités de mise à la consommation des eaux et extraits de Javel. (Journal Officiel n° 34/1997).

### **Jouets et puéricultures :**

- Décret exécutif n° 97-494 du 21 Chaâbane 1418 correspondant au 21 décembre 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets (Journal Officiel n° 85/1997) ;

- Arrêté interministériel du 6 Chaoual 1437 correspondant au 11 juillet 2016 portant adoption du règlement technique fixant les exigences de sécurité des articles de puériculture. (Journal Officiel n° 68/2016).



## **Sécurité des appareils électriques à usage domestique :**

- Arrêté interministériel du 21 Rabie Ethani 1437 correspondant au 31 janvier 2016 portant adoption du règlement technique fixant les exigences de sécurité des appareils à gaz combustible. (Journal Officiel n° 41/2016) ;

- Arrêté interministériel du 24 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 10 novembre 2020 portant adoption du règlement technique fixant les exigences de sécurité des appareils électriques de détection de monoxyde de carbone à usage domestique. (Journal Officiel n° 38/2021) ;

- Arrêté interministériel du 21 Rajab 1443 correspondant au 22 février 2022 portant adoption du règlement technique fixant les caractéristiques techniques et les exigences de sécurité des détendeurs basse pression à réglage fixe pour butane commercial à usage domestique. (Journal Officiel n° 33/2022) ;

- Arrêté interministériel du 27 Dhou El Hidja 1446 correspondant au 23 juin 2025 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 24 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 10 novembre 2020 portant adoption du règlement technique fixant les exigences de sécurité des appareils électriques de détection de monoxyde de carbone à usage domestique. (Journal Officiel n° 51/2025).

## **Lubrifiants et pneumatiques :**

- Arrêté du 24 Rabie Ethania 1421 correspondant au 26 juillet 2000 fixant le minimum requis des niveaux de performance des lubrifiants finis ainsi que les modalités et les conditions de leur mise à la consommation (Journal Officiel n° 54/2000) ;

- Arrêté interministériel d'Aouel Safar 1422 correspondant au 25 avril 2001 relatif aux spécifications, et aux modalités de mise à la consommation des pneumatiques des véhicules automobiles et leurs remorques (Journal Officiel n° 26/2001).

# Les services

## Garantie des biens et des services :

- Décret exécutif n° 13 - 327 du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services. (Journal Officiel n° 49/2013) ;
- Arrêté interministériel du 21 Safar 1436 correspondant au 14 décembre 2014 fixant la durée de garantie par nature du bien. (Journal Officiel n° 03/2015) ;
- Arrêté du 19 Moharram 1436 correspondant au 12 novembre 2014 fixant le modèle du certificat de garantie. (Journal Officiel n° 16/2015).

## Service après-vente :

- Décret exécutif n° 21 -244 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du service après-vente des biens. (Journal Officiel n° 45/2021) ;

## Salons de coiffure et/ou d'esthétique :

- Arrêté interministériel du 7 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 31 juillet 2017 fixant les prescriptions de sécurité particulières applicables dans les salons de coiffure et/ou d'esthétique. (Journal Officiel n° 63/2017)

## Teintureries, blanchisseries et nettoyage à sec :

- Arrêté du 21 Ramadhan 1439 correspondant au 6 juin 2018 fixant les modalités d'informations spécifiques applicables aux services de teintureries, blanchisseries et nettoyage à sec. (Journal Officiel n° 60/2018)

